

Nitrates, l'État fait le pari d'une nouvelle approche réglementaire

La Préfecture de Région communique aujourd'hui sur l'évolution de sa stratégie de lutte contre les nitrates d'origine agricole. La nouvelle saison culturale qui débute en septembre se fera donc dans un nouveau cadre réglementaire qui introduit une dose de contrôle au résultat. Pour Eau et Rivières de Bretagne cette expérimentation est nécessaire mais loin de garantir l'atteinte des objectifs.

L'État alerté par les nombreux rapports, notamment celui de la Cour des comptes paru début juillet, mais aussi par les condamnations qui se sont succédées à l'initiative des associations, change de philosophie en se dotant d'un dispositif qui devrait permettre de cibler un peu mieux les agriculteurs les plus éloignés de l'équilibre de la fertilisation.

Ayant été associée à la réflexion sur cette évolution réglementaire, Eau et Rivières de Bretagne est bien placée pour dire qu'il était nécessaire de changer de méthode. Pour autant, tout comme la Cour des comptes qui avait connaissance des intentions de l'Etat, nous considérons que ces seules inflexions de nature réglementaire ne sont pas suffisantes pour garantir une reprise significative de la baisse de la pollution par les nitrates. L'Etat n'a d'ailleurs pas estimé les progrès à en attendre. C'est ce qui a conduit notre association, dès avril, à se retourner vers le Tribunal administratif de Rennes pour lui demander de veiller à la bonne exécution du jugement qu'il a rendu le 13 mars 2025. Ce dernier enjoignait l'État de prendre toutes mesures nécessaires sous 10 mois à la pollution par les nitrates et réparer le préjudice écologique subi par la Bretagne. Cette seule évolution réglementaire, importante certes, ne le permettra pas de notre point de vue.

Sortir la Bretagne de ses démons, captages pollués, marées vertes, érosion et imperméabilisation des sols, mais aussi la préparer au mur du dérèglement climatique, nécessitera bien d'autres actions que de la cosmétique réglementaire. Il faudra bien d'autres signaux de l'État pour regagner la confiance d'Eau et Rivières de Bretagne et des bretons en général à commencer par une révision de la Politique Agricole Commune mais aussi l'application de l'éco-conditionnalité des aides (directes ou fiscales) aux entreprises de la filière agro-alimentaire, grande et moyenne distribution comprise.

Le 28/082026

Contacts presse :

Arnaud CLUGERY 0673307310